

Initiative populaire fédérale

« Pour une prévoyance vieillesse respectueuse de l'équité intergénérationnelle (prévoyance oui – mais équitable) »

(publiée dans la Feuille fédérale le 02.04.2019)

L'initiative populaire, qui revêt la forme d'une proposition conçue en termes généraux au sens de l'art. 139, al. 2, de la Constitution, a la teneur suivante:

La stabilité financière de l'assurance-vieillesse et survivants et de la prévoyance professionnelle doit être garantie à long terme dans le respect de l'équité intergénérationnelle.

Les directives suivantes doivent être respectées:

1. La prévoyance professionnelle est financée par capitalisation. Toute redistribution non conforme à ce système doit être évitée.
2. Les cotisations et les prestations doivent être fixées de manière à garantir à long terme l'équité intergénérationnelle. Les rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle sont adaptées en continu, selon des règles clairement définies, aux conditions-cadres (en particulier au rendement des placements compte tenu des risques y relatifs, à la démographie et au renchérissement). Les prestations sont fixées de manière à maintenir en premier lieu le niveau de vie et non la valeur nominale des rentes.
3. Les rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle qui sont déjà en cours peuvent être baissées par étapes modérées pour limiter la redistribution entre les générations. Si les conditions-cadres s'améliorent, les rentes doivent être rehaussées.
4. L'âge de référence pour la retraite, nécessaire à la gestion des rentes (pour le premier et le deuxième pilier), est adapté régulièrement en tenant compte de l'espérance de vie. Il est identique pour les hommes et les femmes. Le moment de la retraite effective est fixé individuellement.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 02.10.2020. Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.

Canton	No postal	Commune politique

	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 31.08.2020 au: **Vorsorge JA – aber fair, Postfach 423, 8305 Dietlikon**
Des listes de signatures supplémentaires peuvent être obtenues auprès de: **www.prevoyance-oui-mais-equitable.ch**

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Comité d'initiative

Josef Bachmann, Dorfstrasse 35, 8305 Dietlikon, Andreas Gütermann, Unterrütiweg 22, 8400 Winterthur, Bruno Pezzatti, Kreuzrain 3, 6313 Edlibach, Chantal Bachmann, Reservoirstrasse 25, 8442 Hettlingen, Charles Olivier, Ryf 56, 3280 Murten, Dario Miglioretto, Luegete 36, 8053 Zürich, Emmanuel Vauclair, A Morteau 5, 2063 Fenin, Franz Grüter, Sonnhangstrasse 35, 6205 Eich, Hans Rentsch, Nussbaumstrasse 6a, 8044 Gockhausen, Lukas Imark, Schwirtenstrasse 22, 4414 Füllinsdorf, Heinz Hartmann, Mugerennmatt 5, 6330 Cham, Manuel Bachmann, Metzggasse 12, 8400 Winterthur, Michael Zeugin, Hauswiesenweg 7, 8404 Winterthur, Othmar Baumann, Rebhaldenstrasse 2, 8303 Bassersdorf, Peter Ruch, Kelmattstrasse 14, 6403 Küssnacht am Rigi, Peter Wirth, Talmattstrasse 22, 4125 Riehen, Raphael Zellweger, Kurfirstenstrasse 92, 8038 Zürich, Renato Bucher, Ottikerstrasse 9, 8006 Zürich, Thomas Weibel, Kottenrainweg 7, 8810 Horgen, Tobias Vögeli, Chrummacher 24, 3202 Frauenkappelen, Toni Bortoluzzi, Betpurstrasse 6, 8910 Affoltern am Albis., Ulrich Renz, Sonnenbergstrasse 7, 8400 Winterthur, Vera Stanek, Seuzacherstrasse 78, 8400 Winterthur

A compléter par l'autorité communale

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu, date _____

Fonction officielle _____

Signature manuscrite _____

Sceau

--